

Delémont, le 12 mai 2016

## **Communiqué du Bureau du Parlement**

### **Répartition des présidences du Parlement – Mise au point**

Le Bureau du Parlement a pris connaissance du communiqué de presse du groupe VERTS et CS-POP relatif à la répartition des présidences du Parlement pour ces prochaines années et plus particulièrement pour les années 2019 et 2020. Au vu des éléments erronés qu'il contient, il lui semble utile de préciser la procédure adoptée.

Comme à chaque début de législature, le Bureau du Parlement a décidé de la répartition des présidences du Parlement en tenant compte des derniers résultats électoraux. Ce sujet a été abordé lors de trois séances du Bureau.

Il a tout d'abord convenu unanimement de procéder à une répartition sur dix ans, soit deux législatures, à l'instar de ce qui avait été fait en 2011.

Suite aux résultats des élections cantonales d'octobre 2015, il a constaté que, sur cette période de dix ans, les groupes PDC et PS perdaient chacun une présidence au profit des groupes PLR et UDC par rapport à la précédente législature. Ainsi, pour la période 2016-2025, la répartition des présidences, selon la force des partis, est la suivante : 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 1 UDC, 1 PCSI et 1 VERTS et CS-POP.

Ce changement a donc conduit le Bureau à reconsidérer la répartition arrêtée en 2011 pour les années 2019 à 2021, les présidences 2017 et 2018 étant par principe promises aux actuels vice-présidents. Dès lors, si la répartition décidée en 2011 prévoyait en effet une présidence du Parlement VERTS et CS-POP en 2019, elle ne pouvait être considérée comme acquise définitivement.

Le Bureau a demandé à son secrétariat d'établir plusieurs variantes respectant la nouvelle répartition sur les années 2016 à 2025. Pour établir les propositions de répartition, le secrétariat essaie d'éviter au maximum qu'un même groupe occupe la même année la présidence et une vice-présidence. En principe, un groupe qui a droit pour la première fois à une présidence ne l'obtient pas durant la première législature.

Ces variantes ont ensuite été discutées et amendées pour n'en retenir plus que deux. Au vote, la majorité du Bureau a ensuite retenu la répartition présentée ci-après qui prévoit que la présidence due au groupe VERTS et CS-POP est fixée en 2020, soit toujours durant cette 10<sup>e</sup> législature. Il va de soi que le Bureau s'est toujours positionné en prenant en considération les groupes parlementaires et jamais les personnes.

	Présidence	1er vice-pdt	2e vice-pdt
2016	PDC	PCSI	PDC
2017	PCSI	PDC	PLR
2018	PDC	PLR	VERTS et CS-POP
2019	PLR VERTS et	CS-POP	PDC
2020	CS-POP	PDC	PS
2021	PDC	PS	UDC
2022	PS	UDC	PLR
2023	UDC	PLR	PS
2024	PLR	PS	PDC
2025	PS	PDC	PCSI

---

Personnes de contact :

Mme Anne Roy-Fridez, présidente du Parlement : 079 729 52 72